

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DEVE 135** Attribution de la dénomination "allée Michel Berger" à une allée du parc Monceau (8e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 18 septembre 2012 ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination "allée Michel Berger" à une allée du parc Monceau à Paris (8e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

La dénomination "allée Michel Berger" est attribuée à la moitié nord de l'allée est du Parc Monceau à Paris (8e).